



CHAMPIONNAT DE LA CORREZE 2023

CHAMPIONNAT DE LA DORDOGNE 2023

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Édition du 14 Décembre 2022

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

<u>Comité départemental de la Corrèze</u>	<u>Dimanche 12 Mars</u> GOLF DE LA MARTERIE	<u>Dimanche 19 Mars</u> GOLF DE BRIVE	<u>Dimanche 2 Avril</u> GOLF DE PERIGUEUX	<u>Dimanche 30 Avril</u> GOLF DE NEUVIC	<u>Dimanche 7 Mai</u> GOLF D'AUBAZINE *
<u>Comité départemental de la Dordogne</u>					

* Tour comptant pour le mérite jeune

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) pour entrer dans le classement final.
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club des départements de la Dordogne (24) pour pouvoir y participer
- Etre de catégorie cadet ou moins (U18) dans la limite du nombre de joueurs en fonction du mois de compétition. Si le champ devait être complet, les U16 seront retenus en priorité.
- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Les joueurs de première série doivent s'être acquitté du droit de jeu fédéral, indispensable pour la participation au Qualifications Régional de Zone et pour l'inscription au mérite amateur.

1-2) Séries :

Le champ des joueurs seront répartis dans 4 séries suivant les index :

Série	Garçons et Filles	
	<i>Idx min*</i>	<i>Idx Max*</i>
Série 1 : 18 TROUS Strokeplay		23
Série 2 : 18 TROUS Score max	23.1	40
Série 3 : 9 TROUS Score max	40.1	53.9
Série 4 : 9 Trous Orange ou 18 P&P Score max	54	Drapeau Jaune



Avec un nombre maximal total :	72
---------------------------------------	-----------

* Idx = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

II – FORMES DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

NOTA 1 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CD pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :

- Série 1 : Strokeplay / 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par catégories d'âge séparées pour les garçons. Les filles jouent dans la même catégorie d'âge.
- Série 2 : Strokeplay score max / 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par sexe.
- Série 3 : Strokeplay score max / 9 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par sexe.
- Série 4 : Strokeplay score max / 18 trous sur un terrain P&P, 9 trous sur un grand terrain départs Orange, par épreuve pour le P&P avec un classement par points en brut par sexe.

2-3) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Points par épreuve

Place	Série 4 Points P&P	Série 3 Points 9 trous	Série 2 Points 18 trous Score maximum	Série 1 Points 18 trous Strokeplay
1 ^{er}	50	75	100	125
2 ^{ème}	35	52	70	100
3 ^{ème}	30	45	60	85
4 ^{ème} Ou épreuve fédérale	25	38	51	70
5 ^{ème}	21	32	43	56
6 ^{ème}	17	26	35	45
7 ^{ème}	15	23	31	39
8 ^{ème}	13	19	26	32
9 ^{ème}	10	15	20	25
10 ^{ème}	9	13	18	23
11 ^{ème}	7.5	11	15	22
12 ^{ème}	7	10	14	21
13 ^{ème}	6.5	9.5	13	20
14 ^{ème}	6	9	12	19
15 ^{ème}	5.5	8.5	11	18
16 ^{ème}	5	8	10	17
17 ^{ème}	4.5	7	9	16
18 ^{ème}	4	6	8	15
19 ^{ème}	3.5	5	7	14
20 ^{ème}	3	4.5	6	13
21 ^{ème}	2.5	3.5	5	12
22 ^{ème}	2	3	4	11
23 ^{ème}	1.5	2.5	3	10
24 ^{ème}	1	1.5	2	9



25 ^{ème} et plus	1	1	1	1
---------------------------	---	---	---	---

2-4) Classement du Championnat Départemental :

- Pour la Corrèze, le classement final prendra en compte les 4 meilleurs résultats sur les 5 épreuves organisées.
- Pour la Dordogne, le classement final prendra en compte les 4 résultats.

Le classement sera fait par tranche d'âge, filles et garçons séparés.

2-5) Départage :

En cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score brut du 3^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du Tour Corrèze. Un joueur absent à ce 3^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-6) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autre, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

2-7) Changement de série :

Un joueur ayant obtenu l'index requis pourra changer de série au cours de l'année et conservera les points obtenus dans la série qu'il occupait précédemment.

Ainsi un joueur ayant fait gagné une épreuve P&P, et donc ayant marqué 50 points, pourra passer sur 9 trous si son index est inférieur à 54 en gardant ses 50 points.

2-8) Absence pour compétition fédérale :

Un joueur étant inscrit à une compétition fédérale (grand prix adultes, grand prix jeunes) en même temps qu'à un des tours se verra attribuer le même nombre de points qu'une 40^{ème} place. Soit 70 points pour un joueur de série 1.

2-9) Récompenses :

Les premières et les premiers de chaque série, quel que soit la catégorie, seront récompensés sans distinction de département d'appartenance.

Les premières et les premiers de chaque catégorie dans chaque série seront récompensés par département.

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 7 jours avant le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Pour le comité départemental de la Corrèze, elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail avec les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).
- Pour le comité départemental de la Dordogne, les inscriptions se font par l'intermédiaire du comité départemental de la Dordogne, qui les fera parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail.
- Si un joueur obtient l'index requis ou le drapeau requis en cours du Tour, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours.
- Les ordres de départ seront communiqués le vendredi précédent la compétition.

3-2) Forfaits :

Les joueurs corrèziens doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Corrèze.

Les joueurs périgourdins doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Dordogne.



3-3) Départs :

Les départs se font par séries décroissantes (les U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10h00 et pourra être ajusté en fonction de la saison.

Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

3-4) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Lors des épreuves, les P&P et 9 trous pourront être accompagnés par une personne désignée par le comité pour aider au comptage des coups et veiller au respect du temps de jeu. Ils doivent aussi permettre d'appeler l'arbitre (ou le comité d'épreuve) en cas de différends sur l'application d'une règle entre les joueurs.
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

3-5) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental, et envoyés aux responsables jeunes par mail.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour.

Un trophée sera offert aux premiers de chaque série et une médaille aux premiers de chaque catégorie d'âge dans chaque série.

Les catégories d'âges sont :

- Cadet – Cadettes
- Minimes Garçons – Minimes Filles
- Benjamins – Benjamines
- Poussins – Poussines
- U10 garçons – U10 filles

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant du Comité Départemental de la Dordogne,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant